

Délégation

de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional

DEC112343DR07

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant M. Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° DEC070002DR07 du 8 janvier 2007 portant nomination de Mme Sandrine Magnetto aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation régionale pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC080150DAJ du 23 décembre 2008 portant nomination de Melle Amandine Lhéritier-Chabran aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC090117DR07 du 11 juin 2009 portant nomination de Mme Bernadette Perichon aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Décide

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, délégation est donnée à Melle Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, et de Melle Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Sandrine Magnosto, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Bernadette Perichon, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} octobre 2011

Bertrand MINAULT